



## Fiches Qualité Réglementaire ACOUSTIQUE de l'AQC

Elles signalent les points sensibles réglementaires à prendre en compte tant en conception qu'en travaux, pour assurer le confort acoustique des usagers. En décrivant les non-conformités rencontrées mais surtout en mettant en avant les bonnes pratiques.



**[Cliquez sur les fiches pour les télécharger](#)**

Elles rappellent les points essentiels suivants :

- S'assurer de la compatibilité des solutions d'isolation thermique avec l'acoustique ;
- Veiller à atténuer les bruits aériens par isolation du local dans lequel est installé un équipement et/ou capotage de celui-ci ;
- Désolidariser ou mettre en place un dispositif anti vibratile entre l'équipement et la paroi qui transmet les vibrations ;
- Installer des pièges à son pour éviter la transmission des bruits par les réseaux ;
- Identifier les risques de transmission du bruit de choc et prescrire clairement les solutions retenues dès la phase étude ;
- Sensibiliser les intervenants des corps d'état concernés sur les points singuliers et les risques de malfaçons ;
- Vérifier la propreté des supports et la précision de la mise en œuvre en cas de dalle ou chape flottante ;
- Ne pas créer de ponts acoustiques lors de la pose des plinthes, de la réalisation des joints de carrelage et de la mise en place des équipements ;
- Être vigilant sur la quantité et la répartition des matériaux, ainsi que sur les indices d'absorption des revêtements utilisés dans les circulations ;
- Prendre en compte, lors du choix du terrain, l'influence des infrastructures extérieures bruyantes susceptibles d'impacter le projet ;
- Planter judicieusement les bâtiments pour réduire sensiblement l'exposition aux bruits ;
- tenir compte du nécessaire équilibre entre les bruits de l'espace extérieur et ceux intérieurs du bâtiment.

Source : **[Agence Qualité Construction](#)**